

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
RÉGLEMENTAIRES**

**DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS
n°2021/40**

PUBLIE LE MARDI 26 OCTOBRE 2021

Avis de Publication

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BOULONNAIS

Monsieur Frédéric CUVILLIER, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) certifie que, conformément aux articles L. 5211-47 et R.5211-41 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le recueil des actes administratifs n° 2021-40 a été publié ce jour et a été mis à la disposition du public pour consultation dès aujourd'hui :

- à l'accueil de l'hôtel communautaire, 1 boulevard du bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer en version **papier**,
- sur le site Internet de la CAB : www.agglo-boulonnais.fr, en version **numérique**.

Pour tout renseignement concernant le recueil, vous voudrez bien vous adresser à l'accueil de l'hôtel communautaire.

Les actes administratifs publiés dans ce recueil peuvent faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de la publication du recueil d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

**Avis affiché ce jour au lieu indiqué ci-dessus
et mis en ligne sur le site Internet de la CAB www.agglo-boulonnais.fr**

Fait à Boulogne-sur-Mer le : 26/10/2021

Le Directeur Général des Services

Jean-Marc PLOUVIN



SOMMAIRE

- I **Délibération du Bureau Communautaire : Néant**
- II **Délibérations du Conseil Communautaire du 14 octobre 2021**
- III **Arrêtés et Décisions du 19 au 26 octobre 2021**

I

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

II

DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 OCTOBRE 2021

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

N° 01C_14_10_2021

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS - RAPPORT 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE POUR L'EXERCICE 2020.

Conformément à l'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), «(...) le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente (...) à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) public de prévention et de gestion des déchets destiné notamment à l'information des usagers».

Il est joint en annexe de la présente délibération.

Le rapport et l'avis de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L1411-13 et sur le site internet de la collectivité.

Le décret n°200-404 du 11 mai 2000 relatif au RPQS d'élimination des déchets fixe la liste des indicateurs techniques et financiers qui figurent dans le RPQS.

Les principaux indicateurs du RPQS 2021 pour l'exercice 2020 sont :

- Le tonnage des déchets collectés, traités et valorisés par la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) en 2020 est de 72 474 tonnes (T) soit 625 kg par habitant (74 224 T en 2019), soit une baisse de 1 750 T soit – 2,4% ;

- 48,5% soit 34 833 T des déchets sont valorisés : par compostage (9%), par apport volontaire en déchetterie (20%), par recyclage des papiers-emballages-verre (16%) et 3,5% grâce à la valorisation pour moitié des encombrants ;

- 51,5%, soit 37 641 T, des déchets restants sont enfouis en centre de stockage pour un coût de 118€ TTC la tonne ;

- Le coût total de la compétence s'élève à 16 652 033 euros (amortissement inclus, 1 039 358 euros) soit 147 euros par habitant et les recettes à 9 826 525 euros. Les budgets général et annexe de la CAB couvrent donc 6 825 508 euros soit 41% du coût total. Pour rappel, le coût de la compétence s'élevait en 2019 à 16 441 367 € et les recettes à 9 870 720 €.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élève à 8 212 385 € (73 € par habitant) et les subventions et ventes à 1 614 140 €.

Après avis de la commission, Politiques de l'eau et développement balnéaire – Gestion et valorisation des déchets ménagers du 14 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le RPQS 2021 pour l'exercice 2020 pour le service de Gestion des déchets ménagers.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

GESTION ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

N° 02C_14_10_2021

AVENANT AU CONTRAT DE REPRISE DE COLLECTE SÉLECTIVE DES PAPIERS RECYCLABLES DES MÉNAGES.

Dans le cadre de sa compétence de gestion des déchets ménagers, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) exploite en régie le Centre de tri de Saint-Martin-Boulogne et les deux déchetteries de Saint-Léonard et Saint-Martin-Boulogne.

Les matériaux triés sont revendus aux industriels du recyclage.

La CAB et la société UPM ont signé un contrat de reprise des journaux/magazines issus de la collecte sélective.

Face à la baisse chronique de la consommation de papier, le Groupe UPM a été contraint de fermer son site français (Chapelle Darblay/Grand-Couronne (76)) en juillet 2020. L'entité UPM GmbH s'est donc substituée à la société UPM France SAS.

Suite à cela, le groupe UPM s'est réorganisé et a réorienté les tonnages de papiers à recycler initialement réceptionnés sur le site Chapelle Darblay, vers ses autres usines européennes.

La chute des prix des matières premières recyclables, sans possibilité de répercussion sur le prix des produits finis, avait obligé le groupe UPM à revoir ses conditions de reprise et de recyclage après information de ses fournisseurs. Le prix de reprise était donc de 65 euros HT la tonne.

Depuis le début de l'année 2021 le cours des matériaux recyclés a évolué à la hausse et la société UPM propose de répercuter celle-ci sur le prix d'achat.

Il est donc nécessaire de modifier le contrat et notamment les dispositions en application de l'article - 6 « Participation financière à la reprise des papiers recyclables ».

Le prix plancher de reprise de la matière est défini à 80 euros/tonne soumis à la fluctuation avec un plafond maximum à 110 euros HT à compter du 1^{er} juillet 2021.

L'échéance du contrat reste inchangée et fixée au 31 décembre 2022.

Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire – Gestion et valorisation des déchets ménagers du 14 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au contrat de reprise des « papiers recyclables des ménages » passé avec la société UPM,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant décrit ci-dessus et toutes

les pièces y afférant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Envoyé en préfecture le 26/10/2021
Reçu en préfecture le 26/10/2021
Affiché le 
ID : 062-246200729-20211014-02C_14_10_2021-DE

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

POLITIQUE DE L'EAU

N° 03C_14_10_2021

EAU - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) POUR L'EXERCICE 2020

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « *le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers (...)* ».

Ce rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) EAU POTABLE est destiné notamment à améliorer l'information du public. Il est distinct du rapport annuel établi par le délégataire. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : « *la commission (Consultative des Services Publics Locaux) examine chaque année sur le rapport de son président (...) le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (...) visé à l'article L. 2224-5* ».

Les articles D2224-1 et suivants du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le RPQS. Par ailleurs, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit transmettre dans le cadre du RPQS certains indicateurs à l'ONEMA, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par voie électronique.

Les principaux indicateurs du RPQS 2020 sont les suivants :

Le service d'eau potable compte :

- 9 installations de production,
- 28 réservoirs,
- 725 km de réseau de distribution et 42 km de réseau d'adduction.

Mode de gestion

Le service d'eau potable est exploité en délégation de service public (DSP). Le délégataire du service est VEOLIA et la convention qui le lie à la CAB a débuté le 1er juin 2013 pour une durée de 12 ans.

Par un avenant en date du 15 février 2021, la convention de DSP a été prolongée jusqu'au 31 mai 2030.

Production/consommation

La production d'eau potable a été assurée en 2020 à :

- 55% par les galeries captantes du Molinet et de Tingry,
- 18% par la prise d'eau de surface de la Liane,
- 27% par différents forages.

Le volume d'eau vendu en 2020 est de 6 162 734 m³ dont 4 920 947 m³ vendus aux abonnés

domestiques. On constate une légère augmentation de 0,6 % du volume vendu par rapport à 2019. Le nombre d'abonnés est de 58 878, soit 234 abonnés de plus qu'en 2019.

Protection des ressources en eau

L'indice global d'avancement de la mise en place des périmètres de protection progresse et s'établit à 73 sur 100 points car trois dossiers ont abouti en 2020 à la préconisation de nouveaux périmètres de protection par un hydrogéologue agréé pour la galerie captante du Molinet, la prise d'eau de Carly et les forages de Saint Léonard.

La CAB réalise également des actions de protection de la ressource en eau sur les aires d'alimentation de captages. En 2020, l'animation auprès des exploitants agricoles a été relancée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture sur les secteurs de Molinet et Tingry. Enfin, un diagnostic global des pollutions pouvant atteindre la prise d'eau de Carly a également été démarré en décembre.

Qualité de l'eau

En 2020, 100% des prélèvements étaient conformes pour les paramètres microbiologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

Indicateurs de performance

- Rendement du réseau : 80,9% (82,3 % en 2019),
- Indice linéaire de perte en réseau : 5,94 m3/km/jour (5,27 m3/km/jour en 2019),
- Taux moyen de renouvellement sur 5 ans : 0,99 % du réseau.

Qualité du service aux usagers

- Respect du délai maximal d'ouverture des branchements (fixé à 1 jour dans le règlement du service) : 100% (100% en 2019),
- Taux de réclamation : 0,34 pour 1 000 abonnés (0,48 en 2019),
- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente : 2,73 % (2,28 en 2019).

Travaux de renouvellement réalisés par le Délégué

- Renouvellement de 5 450 ml de réseau (5 698 ml en 2019).

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

Le CARE pour l'année 2020 affiche un résultat positif de 298 164 € (résultat net après impôt).

Travaux de renouvellement réalisés par la CAB

- Renouvellement de 213 branchements en plomb en 2020 (492 branchements plomb en 2019).

Prix de l'eau

Au 1^{er} janvier 2021, le prix de l'eau potable (hors assainissement) est de 1,92€ TTC/m³ pour une facture de 120 m³ (1,90€ TTC/m³ au 1^{er} janvier 2020).

Après avis de la commission Politique de l'eau et développement durable – gestion et valorisation des déchets ménagers du 14 septembre 2021,

Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2021,

Le CONSEIL décide:

- d'approuver le RPQS 2021 pour l'exercice 2020 pour le service EAU POTABLE.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN

Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

POLITIQUE DE L'EAU

N° 04C_14_10_2021

EAU - RAPPORT ANNUEL 2021 DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA POUR L'EXERCICE 2020

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que :

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (...).

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que :

Dès la communication du rapport mentionné à l'article L3131-5 du CCP, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Conformément à l'article **L1413-1 CGCT** : *«la commission (Consultative des Services Publics Locaux) examine chaque année sur le rapport de son Président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public».*

Par ailleurs, les articles **R3131-2 et suivants du CCP** fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport annuel du délégataire (RAD).

Les principaux indicateurs du RAD 2021 pour l'exercice 2020 du délégataire VEOLIA sont les suivants :

Le service d'eau potable compte :

- 9 sites de production,
- 28 réservoirs,
- 725 km de réseau de distribution et 42 km de réseau d'adduction.

Mode de gestion

Le service d'eau potable est exploité en délégation de service public (DSP). Le délégataire du service est VEOLIA et la convention qui le lie à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a débuté le 1er juin 2013 pour une durée de 12 ans.

Un avenant en date du 15 février 2021 a prolongé la durée de la DSP jusqu'au 31 mai 2030.

Production / Consommation

La production d'eau potable a été assurée en 2020 à :

- 55% par les galeries captantes du Molinet et de Tingry,
- 18% par la prise d'eau de surface de la Liane,
- 27% par différents forages.

Le volume d'eau vendu en 2020 est de 6 162 734 m³ dont 4 920 947 m³ vendus aux abonnés domestiques. On constate une légère augmentation de 0,6% du volume vendu par rapport à 2019. Le nombre d'abonnés est de 58 878, soit 234 abonnés de plus qu'en 2019.

Protection des ressources en eau

L'indice global d'avancement de la mise en place des périmètres de protection progresse et s'établit à 73 sur 100 points.

Qualité de l'eau

En 2020, 100% des prélèvements étaient conformes pour les paramètres microbiologiques et pour les paramètres physico-chimiques.

Indicateurs de performance

- Rendement du réseau : 80,9% (82,3% en 2019)
- Indice linéaire de perte en réseau : 5,94 m3/km/jour (5,27 m3/km/jour en 2019)
- Taux moyen de renouvellement sur 5 ans : 0,99 % du réseau.

Qualité du service aux usagers

- Respect du délai maximal d'ouverture des branchements (fixé à 1 jour dans le règlement du service) : 100% (100% en 2019),
- Taux de réclamations : 0,34 pour 1 000 abonnés (0,48 en 2019),
- Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente : 2,73 % (2,28 en 2019).

Travaux de renouvellement réalisés par le Délégué

- Renouvellement de 5 450 ml de réseau (5 698 ml en 2019).

Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE)

Le CARE pour l'année 2020 affiche un résultat positif de 298 164 € (résultat net après impôt).

Prix de l'eau

Au 1^{er} janvier 2021, le prix de l'eau potable (hors assainissement) est de 1,92€ TTC/m³ pour une facture de 120 m³ (1,90€ TTC/m³ au 1^{er} janvier 2020).

Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers du 14 septembre 2021,

Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2021,

Le CONSEIL :

- Prend acte du RAD 2021 pour l'exercice 2020 pour le service EAU POTABLE.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

ASSAINISSEMENT

N° 05C_14_10_2021

ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE ASSAINISSEMENT (RPQS) EXERCICE 2020

Conformément à l'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), *«le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers (...) Les services d'assainissement municipaux sont soumis aux dispositions du présent article ».*

Ce rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) ASSAINISSEMENT est destiné notamment à améliorer l'information du public. Il est distinct du rapport annuel établi par le délégataire. Il est joint en annexe de la présente délibération.

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : *«la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président (...) le rapport sur le prix et la qualité des services d'assainissement (...) visés à l'article L2224-5».*

Les articles D2224-1 et suivants du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans le RPQS. Par ailleurs, en application de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 07 août 2015, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) doit transmettre dans le cadre du RPQS certains indicateurs à l'ONEMA, l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par voie électronique.

Les points principaux du RPQS 2021 pour l'exercice 2020 relatif à l'assainissement sont les suivants :

1) COLLECTE DES EAUX USÉES

Toutes les communes-membres, hormis Echinghen et Pittefaux sont concernées par l'assainissement collectif.

La collecte des eaux usées est gérée en délégation de service (DSP) par Veolia pour les communes de :

- Baincthun,
- Boulogne-sur-Mer,
- Condette,
- Conteville les Boulogne,
- Dannes,
- Equihen Plage,
- Hesdigneul les Boulogne,
- Hesdin l'Abbé,
- Isques,
- La Capelle les Boulogne,
- Le Portel,

-Nesles,
-Neufchâtel Hardelot,
-Outreau,
-Pernes les Boulogne,
-Saint Étienne au mont,
-Saint Léonard,
-Saint Martin Boulogne,
-Wimereux
-Wimille.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le



ID : 062-246200729-20211014-05C_14_10_2021-DE

Le service en quelques chiffres pour 2020 :

- 56 152 abonnés,
- 507 km de réseaux de collecte dont 471 km de réseaux gravitaires,
- 176 postes de refoulement,
- 464 désobstructions de réseaux, soit 8 désobstructions/1 000 abonnés,
- 51 235 ml de réseaux curés, soit 10,1% du linéaire total,
- 8 268 ml de réseaux inspectés soit 1,6% du linéaire total,
- 46 points noirs, soit 9,1 points noirs sur 100 km.

En 2020, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a réalisé les investissements suivants :

- Baincthun : cases commerciales - Extension du réseau d'eaux usées sur 117 ml et création d'un poste de refoulement et de quatre branchements. Coût 89 600 € HT.
- Boulogne-sur-Mer : Quai de l'Amiral Huguet – Extension du réseau d'eau usée sur 345 ml et la création d'un branchement pour la desserte du parc à coffres. Coût 214 000 € HT.
- Boulogne-sur-Mer : Rue des Margats – Création d'un réseau séparatif avec la pose d'un réseau eau usée sur 610 ml, la création d'un poste de refoulement et la réhabilitation du réseau d'eaux pluviales. Coût 862 000 € HT.
- Hesdigneul-les-Boulogne : Route de pont de briques – Renouvellement du réseau d'eau pluviale sur 335 ml – Coût 50 000 € HT.
- Neufchâtel-Hardelot : Avenue François 1^{er} – Réhabilitation par l'intérieur du réseau d'eaux usées sur 618 ml et la reprise de 8 branchements – Coût 60 000 € HT.
- Mise à niveau ou renouvellement de 55 tampons de regard dans le cadre d'opérations de voirie.

Veolia a réalisé les investissements suivants :

- Le renouvellement de 25 branchements,
- La mise à niveau ou le remplacement de 82 tampons.

2) STATIONS D'ÉPURATION (STEP)

La CAB dispose d'un patrimoine de 12 STEP ayant des capacités de traitement variant de 100 000 Équivalents habitants (EH) à 360 EH. L'ensemble de ces sites est géré en délégation de service public (DSP) par Veolia.

Le volume traité par les STEP de la CAB est de 13 331 675 m³ en 2020.

La quantité de boues produites en tonnes de matières sèches est de 4 667 tonnes pour l'année 2020. Ces boues ont été évacuées à 100% par des filières conformes à la réglementation (incinération, compostage, épandage).

Les STEP de plus de 2000 EH sont soumises à des objectifs de rejets indiqués dans leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation. Les résultats de leur performance pour l'année 2020 sont les suivants :

	Taux de conformité des performances
Seliane (Boulogne-sur-Mer)	100 %
Step d'Equihen Plage	96 %
Step de Isques	100 %
Step de Landacres	70 %
Step Le Portel	98 %
Step de Nesles	94 %
Step de Wimereux	86 %

3) SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Les systèmes d'assainissement (réseaux + STEP) sont évalués par la Police de l'eau, conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Les résultats sont les suivants :

Système d'assainissement	Au niveau national	Au niveau local	Commentaires
Baincthun	Conforme	Conforme	
Seliane	Conforme	Non Conforme	Une mise à jour du dossier loi sur l'eau doit être réalisé
Conteville les Boulogne	Conforme	Conforme	
Equihen Plage	Conforme	Conforme	
Isques	Conforme	Conforme	
l'Inqueterie	Conforme	Conforme	
La Capelle les Boulogne	Conforme	Conforme	
Landacres	-	-	
Wimereux	Non Conforme	Non Conforme	Non conformités sur des analyses dépassant la valeur rédhibitoire

Le Portel	Non Conforme	Non Conforme	<div style="border: 1px solid black; padding: 2px; font-size: small;"> Envoyé en préfecture le 22/10/2021 Reçu en préfecture le 22/10/2021 Affiché le ID : 062-246200729-20211014-05C_14_10_2021-DE </div> <p style="text-align: center;"> <i>Les volumes déversés par les déversoirs d'orage sont supérieurs aux normes réglementaires (> à 5 % par an)</i> </p>
-----------	--------------	--------------	--

4) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le nombre d'abonnés du SPANC est de 2 473.

En 2020, le SPANC a réalisé :

- 45 contrôles de conception,
- 8 contrôles de bonne exécution,
- 55 diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien.

5) FINANCEMENT DU SERVICE

Prix de l'eau

Avec la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018, la CAB a mené une réflexion d'harmonisation du prix de l'assainissement sur 5 ans pour la part collective des eaux usées. Ainsi, un tarif unique, pour la part du délégataire et pour la part collectivité, pourra être atteint en 2022.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix de l'assainissement varie de 2,41 € TTC/m³ à 4,45 € TTC/m³. Pour une facture de 120 m³, le montant de la part assainissement varie donc de 288,78 € à 533,45 € TTC.

Pour le SPANC, les tarifs des différents contrôles, au 1^{er} janvier 2021, sont les suivants :

	Prix en Euros HT
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	43,82
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	107,11
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	72,30
Contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes avant cession immobilière	129,88
Visite supplémentaire dûment justifiée, non prévue par le protocole du cahier des charges	43,96

Subventions aux usagers

La CAB a signé avec l'agence de l'eau Artois Picardie une convention pour des raccordements aux réseaux de collecte des eaux usées. C'est ainsi qu'en

- 68 usagers ont bénéficié d'une aide aux raccordements aux réseaux de collecte pour un montant total de 73 220 €.

CARE (Comptes Annuels de Résultats d'Exploitation)

Les CARE du délégataire affichent les résultats suivants :

- contrats réseaux : 1 116 771,00 €,
- contrats STEP : - 14 149,00 €,
- contrat SPANC : 2 438,00 €.

Après avis de la commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers du 14 septembre 2021,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 21 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- **d'approuver le RPQS 2021 pour l'exercice 2020 pour le service Assainissement.**

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Olivier BARBARIN

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

ASSAINISSEMENT

N° 06C_14_10_2021

ASSAINISSEMENT - RAPPORT ANNUEL 2021 DU DÉLÉGATAIRE VEOLIA POUR L'EXERCICE 2020

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que :

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (...).

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par le code précise que :

Dès la communication du rapport mentionné à l'article L3131-5 du CCP, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

Conformément à l'article **L1413-1 CGCT** :

«la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public».

Par ailleurs, les articles R3131-2 et suivants du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport annuel du délégataire (RAD).

Les points principaux des RAD 2021 relatifs à l'assainissement pour l'année 2020 sont les suivants :

1) COLLECTE DES EAUX USÉES

Toutes les communes-membres, hormis Echinghen et Pittefaux sont concernées par l'assainissement collectif.

La collecte des eaux usées est gérée en délégation de service (DSP) par Veolia pour les communes de :

- Baincthun,
- Boulogne-sur-Mer,
- Condette,
- Conteville les Boulogne,
- Dannes,
- Equihen Plage,
- Hesdigneul les Boulogne,
- Hesdin l'Abbé,
- Isques,
- La Capelle les Boulogne,
- Le Portel,
- Nesles,
- Neufchâtel Hardelot,
- Outreau,

-Pernes les Boulogne,
-Saint Étienne au mont,
-Saint Léonard,
-Saint Martin Boulogne,
-Wimereux
-Wimille.

Veolia est également en charge de la gestion des réseaux d'eaux pluviales sur les communes de :

-Boulogne-sur-Mer,
-Dannes,
-Equihen-Plage,
-Hesdigneul-les-Boulogne,
-Hesdin l'Abbé,
-Isques,
-Le Portel,
-Outreau,
-Saint Étienne-au-Mont,
-Saint Léonard,
-Saint Martin-Boulogne.

Le service en quelques chiffres pour 2020 :

- 56 152 abonnés,
- 507 km de réseaux de collecte dont 471 km de réseaux gravitaires,
- 176 postes de refoulement,
- 464 désobstructions de réseaux, soit 8 désobstructions/1 000 abonnés,
- 51 235 ml de réseaux curés, soit 10,1 % du linéaire total,
- 8 268 ml de réseaux inspectés soit 1,6 % du linéaire total,
- 46 points noirs, soit 9,1 points noirs sur 100 km.

En 2020, Veolia a réalisé les investissements suivants :

- le renouvellement de 25 branchements,
- la mise à niveau ou le remplacement de 82 tampons.

2) STATIONS D'ÉPURATION (STEP)

La CAB dispose d'un patrimoine de 12 stations d'épuration (STEP) ayant des capacités de traitement variant de 180 000 Équivalents habitants (EH) à 360 EH. L'ensemble de ces sites est géré en délégation de service public (DSP) par Veolia.

Le volume traité par les STEP de la CAB est de 13 331 675 m³ en 2020.

La quantité de boues produites en tonnes de matières sèches est de 4 667 tonnes pour l'année 2020. Ces boues ont été évacuées à 100% par des filières conformes à la réglementation (incinération, compostage, épandage).

Les STEP de plus de 2000 EH sont soumises à des objectifs de rejets indiqués dans leurs arrêtés préfectoraux d'autorisation. Les résultats de leur performance pour l'année 2020 sont les suivants :

	Taux de conformité des performances
Seliane (Boulogne-sur-Mer)	100 %
Step d'Equihen Plage	96 %
Step de Isques	100 %
Step de Landacres	70 %
Step Le Portel	98 %
Step de Nesles	94 %
Step de Wimereux	86 %

3) SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT

Les systèmes d'assainissement (réseaux+STEP) sont évalués par la Police de l'eau, conformément à l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015. Les résultats sont les suivants :

Système d'assainissement	Au niveau national	Au niveau local	Commentaires
Baincthun	Conforme	Conforme	
Seliane	Conforme	Non Conforme	Une mise à jour du dossier loi sur l'eau doit être réalisé
Conteville les Boulogne	Conforme	Conforme	
Equihen Plage	Conforme	Conforme	
Isques	Conforme	Conforme	
l'Inqueterie	Conforme	Conforme	
La Capelle les Boulogne	Conforme	Conforme	
Landacres	-	-	
Wimereux	Non Conforme	Non Conforme	Non conformités sur des analyses dépassant la valeur rédhibitoire
Le Portel	Non Conforme	Non Conforme	Les volumes déversés par les déversoirs d'orage sont supérieurs aux normes réglementaires (> à 5 % par an)

4) SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Le nombre d'abonnés du SPANC est de 2 473.

En 2020, le SPANC a réalisé :

- 45 contrôles de conception,
- 8 contrôles de bonne exécution,
- 55 diagnostics de bon fonctionnement et d'entretien.

5) FINANCEMENT DU SERVICE

Prix de l'eau

Avec la prise de compétence au 1^{er} janvier 2018, d'harmonisation du prix de l'assainissement sur 5 ans pour la part collective des eaux usées. Ainsi, un tarif unique, pour la part du délégataire et pour la part collectivité, pourra être atteint en 2022.

Au 1^{er} janvier 2021, le prix de l'assainissement varie de 2,41 € TTC/m³ à 4,45 € TTC/m³. Pour une facture de 120 m³, le montant de la part assainissement varie donc de 288,79 € à 533,45 € TTC.

Pour le SPANC, les tarifs des différents contrôles, au 1^{er} janvier 2021, sont les suivants :

	Prix en Euros HT
Contrôle de conception et d'implantation des installations neuves ou réhabilitées	43,82
Contrôle de bonne exécution des travaux des installations neuves ou réhabilitées	107,11
Contrôle périodique de fonctionnement et d'entretien des installations existantes	72,30
Contrôle de fonctionnement et d'entretien des installations existantes avant cession immobilière	129,88
Visite supplémentaire dûment justifiée, non prévue par le protocole du cahier des charges	43,96

CARE (Comptes Annuels de Résultats d'Exploitation)

Les CARE du délégataire affichent les résultats suivants :

- contrats réseaux : 1 116 771,00 €,
- contrats STEP : - 14 149,00 €,
- contrat SPANC : 2 438,00 €.

Après avis de la Commission Politique de l'eau et développement balnéaire – gestion et valorisation des déchets ménagers du 14 septembre 2021,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 21 septembre 2021,

Le CONSEIL :

- **Prend acte des RAD 2021 de Veolia pour l'exercice 2020 pour le service Assainissement.**

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Olivier BARBARIN
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

CULTURE

N° 09C_14_10_2021

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - GESTION DU COMPLEXE CULTUREL ET ÉVÉNEMENTIEL L'EMBARCADÈRE - RAPPORT SUR LES MODES DE GESTION - LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Les statuts de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) prévoient que la CAB est compétente pour la «construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire».

Par une délibération en date du 1^{er} février 2018, le Conseil communautaire a déclaré d'intérêt communautaire la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'un espace culturel et événementiel multifonctionnel L'EMBARCADERE à Boulogne-sur-Mer.

Par une délibération en date du 25 mars 2019, le Bureau communautaire autorisait le lancement d'une nouvelle procédure de marché global de performance pour la construction de L'EMBARCADERE en la dissociant de la réhabilitation de la Gare maritime.

Les travaux seront prochainement lancés et il y a lieu d'actualiser le mode de gestion de cet équipement dans la perspective de son ouverture au public au dernier trimestre 2023.

A cette fin, le **rapport sur les modes de gestion annexé à la présente délibération** révèle que, étant donné la spécificité de cette mission et sachant que des entreprises spécialisées possèdent la compétence pour assurer l'exploitation de ce type de service, il ressort que la Délégation de Service Public (DSP) est la solution la plus avantageuse pour la CAB.

Une procédure de mise en concurrence sera donc lancée prochainement, sous forme d'un lot unique :

Convention de Délégation de Service Public
pour la gestion et l'exploitation du complexe culturel et événementiel L'EMBARCADERE
à Boulogne-sur-Mer.

Pour rappel, l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriale (CGCT) indique que :

*« les assemblées délibérantes des collectivités locales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local, après avoir recueilli l'avis de la **commission consultative des services publics locaux** prévue à l'article L. 1413 – 1, elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ».*

Par ailleurs l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les comités techniques (CT) sont consultés, pour avis, notamment sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services. Le CT est notamment consulté lorsqu'une collectivité envisage de déléguer ou de renouveler la délégation de gestion d'un service à une société privée, quand bien même la délégation n'emporte aucune modification des effectifs de la collectivité ou du statut des agents affectés au service, dans la mesure où elle concerne l'organisation générale et les conditions de fonctionnement de la collectivité et de ses services.

Après avis de la Commission politiques solidaires, économie sociale et solidaire, culture, politique de prévention sécurité et santé crématorium, gens du voyage et sport du 07

septembre 2021,

Après avis de la commission Consultative des services publics locaux du 21 septembre 2021,

Après avis du comité technique,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le contenu des caractéristiques générales des prestations que devra assurer le délégataire telles qu'elles sont définies dans le rapport sur les modes de gestion ci-joint, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Président ou son représentant d'en négocier les conditions précises, conformément aux dispositions des articles L.1411-1 et suivants du CGCT ;
- d'approuver le lancement d'une mise en concurrence ayant pour cadre la procédure de DSP pour la gestion et l'exploitation du complexe culturel et événementiel L'EMBARCADERE à Boulogne-sur-Mer,
- et d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de publicité requise et de signer toutes les pièces administratives, techniques et financières à cet effet.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
42	1	11
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Mireille HINGREZ-CEREDA
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

CREMATORIUM

N° 10C_14_10_2021

CRÉMATORIUM LE RIVAGE - RAPPORT ANNUEL 2021 DU DÉLÉGATAIRE SEM PRESTATIONS FUNÉRAIRES DU BOULONNAIS (PFI) POUR L'EXERCICE 2020

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que : *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.*

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que : *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique susmentionnée, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article **L1413-1 CGCT** : *«la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public ».*

Par ailleurs, les articles **R3131-2 et suivants** du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

Les points principaux du RAD 2021 pour l'exercice 2020 pour la gestion par le délégataire SEM PFI du crématorium Le Rivage sont les suivants :

1 COMPTE-RENDU TECHNIQUE

Date de mise en service = 18 février 2013

Durée du contrat = 12 ans

Déléataire de service public = Prestations Funéraires Intercommunales

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20211014-10C_14_10_2021-DE

1.1 Evolution de l'activité :

Volume crémation

ANNEE	CREMATIONS EFFECTIVES	CHIFFRE PREVISIONNEL	ECART	% PAR RAPPORT AU PREVISIONNEL
2013	604	750	-146	-19%
2014	852	810	+42	+5%
2015	955	875	+80	+9%
2016	967	945	+22	+2%
2017	1136	1021	+115	+11,2%
2018	1230	1103	+127	+11,5%
2019	1350	1191	+159	+13,3%
2020	1197	1286	-89	-6,9%
CUMUL	8291	7981	+310	+3,9%

Autres activités

ANNEE	DISPERSIONS	CAVURNES
2013	36	1
2014	59	1
2015	43	4
2016	46	0
2017	74	4
2018	88	3
2019	72	5
2020	59	3

1.2 Modifications de l'organisation du service :

2020	<p>La deuxième ligne de crémation (Facultative Technologie), en service depuis le 25 février 2019 donne toujours satisfaction tant au niveau fiabilité que sécurité. Les maintenances préventives se déroulent conformément au contrat d'entretien signé entre la SEM et Facultative Technologie.</p> <p>Dans le cadre du référé initié par l'autorité délégante devant le Tribunal Administratif de Lille, contre le constructeur de la première ligne de crémation (la société Gem Matthews), le Tribunal Administratif a mandaté un sapiteur financier dont la mission est d'analyser les préjudices financiers avancés par les différentes parties. Fin 2020, l'expert a déposé un pré rapport auprès du Tribunal Administratif dans l'attente des conclusions du sapiteur financier.</p> <p>La situation sanitaire exceptionnelle a bien entendu impacté les services funéraires.</p> <p>De nombreuses procédures ont été mises en œuvre dès le début de la pandémie, entre autres :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réduction de la jauge dans les salles de cérémonie,- Fermeture temporaire de la petite salle de cérémonie,- Désinfection systématique des cercueils à l'arrivée du défunt au crématorium,- Nettoyage plus intensif des installations,- Mise à disposition de gel et de masques,- Investissements dans du matériel de protection des salariés (plexiglass,)- Retransmission de la cérémonie en « streaming live » proposée à chaque cérémonie et gratuitement. <p>Un avenant annulant la mise en place d'une seconde ligne de crémation et déclenchant l'équipement de la couverture de l'allée piétonne a été conclu fin 2019 pour une entrée en vigueur au 1 janvier 2020. L'avenant incluait également une baisse des tarifs de crémation.</p>
------	---

2 COMPTE RENDU FINANCIER

2.1 Compte annuel de résultat

	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	PREVISIONNEL 2020
--	--------------	--------------	--------------	--------------	-------------------

« Voies et délais de recours : la présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération du Boulonnais, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr ».

PRODUITS					
Crémations	668 475 €	722 752 €	795 858 €	667 989 €	659 527 €
Cérémonies	2 186 €	1 936 €	1 133 €	520 €	67 497 €
Destination des cendres	5 872 €	6 682 €	5 838 €	4 514 €	9 900 €
Autres produits	20 487 €	8 845 €	11 511 €	15 089 €	2 200 €
Total produits	697 020 €	740 215 €	814 340 €	688 112 €	739 144 €

CHARGES					
Achats	61 901 €	63 126 €	62 657 €	53 308 €	82 971 €
Services extérieurs	75 850 €	81 618 €	90 123 €	75 490 €	193 966 €
Autres services extérieurs	58 154 €	84 330 €	79 083 €	60 587 €	104 045 €
Impôts et taxes	21 592 €	19 235 €	23 663 €	26 343 €	20 815 €
Charges de personnel	220 121 €	223 025 €	234 563 €	241 044 €	203 510 €
Redevance	170 000 €	170 000 €	170 000 €	133 000 €	170 000 €
Indemnité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Amortissements et provisions	22 026 €	21 509 €	- 12 191 €	0 €	15 416 €
Amortissements techniques	3 460 €	3 683 €	3 791 €	16 787 €	4 866 €
Total charges	633 104 €	666 526 €	688 689 €	606 559 €	795 588 €

RESULTAT avant intéressement	63 914 €	73 689 €	162 651 €	81 553 €	- 56 444 €
-------------------------------------	-----------------	-----------------	------------------	-----------------	-------------------

Provision redevance variable	0 €	0 €	37 000 €	0 €	0 €
------------------------------	-----	-----	----------	------------	------------

RESULTAT net	63 914 €	73 689 €	125 651 €	81 553 €	- 56 444 €
---------------------	-----------------	-----------------	------------------	-----------------	-------------------

Ensemble des résultats avant intéressement depuis le début de la délégation de service public.

ANNEE	REALISE	PREVISIONNEL	ECART
2013	- 85 386 €	- 94 302 €	+ 8 916 €
2014	- 75 546 €	- 92 562 €	+ 17 016 €
2015	- 10 762 €	- 63 510 €	+ 52 748 €
2016	+ 46 225 €	- 33 117 €	+ 79 342 €
2017	+ 63 914 €	- 27 479 €	+ 91 393 €
2018	+ 73 689 €	25 254 €	+ 48 435 €
2019	+ 162 651 €	34 647 €	+ 91 004 €
2020	+ 81 553 €	- 56 444 €	+ 137 997 €
Cumuls	+ 256 338 €	- 307 513 €	+ 563 851 €

2.2 État du programme contractuel d'investissements

NATURE	DECLENCHEMENT	ETAT
Détecteur rayon x	Première année	Fait
Mobilier spécifique	Première année	Fait
Caveaux à urnes	Première année / Taux de remplissage	Fait
Seconde ligne de crémation	Seuil de 1100 crémations / an	Annulé - Avenant 8 au 01/01/2020
Couverture circulations piétonnes	Seuil de 1400 crémations / an	Déclenché en 2020 – Avenant 8 au 01/01/2020 – En cours
Construction bâtiment de convivialité	Seuil de 1400 crémations / an	Seuil non atteint

2.3 Qualité de service

Retour questionnaire

	TAUX DE RETOUR	TAUX DE SATISFACTION GENERALE	COMMENTAIRES
2013	64,50 %	97,00%	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du

			Envoyé en préfecture le 22/10/2021
			Reçu en préfecture le 22/10/2021
2014	71,30 %	97,20 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium.
2015	70,80 %	96,50 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium.
2016	66,77 %	98,24 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium.
2017	66,69 %	99,59 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium.
2018	62,7 %	99,33 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium. Végétalisation plus dense le long de la voie menant au centre commercial.
2019	56,86 %	98,93 %	Demande d'amélioration du cheminement du parking à l'accueil du crématorium. Végétalisation plus dense le long de la voie menant au centre commercial.
2020	68,93%	99,43%	Pas de remontée particulière

3 COMPTE RENDU D'ACTIVITE

3.1 Statistiques de fréquentation

Rayonnement

ANNEE	C.A.B.	HORS C.A.B.	%CAB	%HORS C.A.B.
2013	298	306	49,3 %	50,7 %
2014	410	442	48,1 %	51,9 %
2015	452	503	47,3 %	52,7 %
2016	526	441	54,4 %	45,6 %
2017	471	665	41,5 %	58,5 %
2018	505	725	41,1 %	58,9 %
2019	466	884	34,5 %	65,5 %
2020	376	821	31,4%	68,6%

4 COMPTE RENDU DES MOYENS

4.1 Organigramme du personnel

2020	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur général : 1 - Responsable du Crématorium : 1 - Accueil et administration : 2 - Comptabilité : 1 - Maître de cérémonie : 2 - Agent polyvalent de crématorium : 2
------	--

Synthèse :

Pour la cinquième année consécutive, le résultat de l'activité du crématorium est positif. L'évolution du résultat reste en avance par rapport à la prévision contractuelle.

En 2020, les produits évoluent à la baisse conjointement à la baisse de l'activité et à la baisse du tarif de la crémation adulte.

Les dépenses liées à la maintenance de l'appareil sont maîtrisées, et évoluent en fonction de l'activité. Le litige avec le constructeur Gem Matthews n'a pas évolué sur l'année 2020, les honoraires de conseil ont baissé. Les autres postes sont maintenus, en baisse pour certains.

La qualité du service reste haute.

L'obligation contractuelle de construire une couverture pour l'allée piétonne au 1er janvier 2020.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021
Reçu en préfecture le 22/10/2021
Affiché le
ID : 062-246200729-20211014-10C_14_10_2021-DE

Après avis de la commission Politiques Solidaires – Économie sociale et solidaire – Culture – Politique de prévention sécurité et santé – Crématorium – Gens du voyage et sports du 07 septembre 2021,

Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2021.

Le CONSEIL :

- Prend acte du RAD 2021 pour l'exercice 2020 de la SEM PFI pour le crématorium Le Rivage.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

CREMATORIUM

N° 11C_14_10_2021

RAPPORT ANNUEL 2021 DES ADMINISTRATEURS DE LA CAB À LA SEML PRESTATIONS FUNÉRAIRES INTERCOMMUNALES (PFI) DU BOULONNAIS - EXERCICE 2020

Conformément à l'article L1524-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
« les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte ».

La Société d'Économie Mixte Locale « Prestations Funéraires Intercommunales du Boulonnais » a été créée le 04 février 2011 à l'initiative de Frédéric CUVILLIER.

Depuis mars 2015, la SEML PFI a étendu son champ d'activité et propose des services de Pompes Funèbres et chambres funéraires au 84 Avenue John Kennedy à Boulogne-sur-Mer.

Le rapport placé en annexe est distinct du rapport annuel du délégataire de service public pour la gestion du Crématorium Le Rivage.

**Après avis de de la commission Politiques solidaires, Économie sociale et solidaire,
Culture, Politique de prévention sécurité et santé, Crématorium, Gens du
voyage et Sports en date du 07 septembre 2021,**

Le CONSEIL décide :

**- d'approuver le rapport annuel 2021 des administrateurs de la SEML PFI
pour l'exercice 2020.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Gwénaëlle LOIRE
La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

NAUSICAA

N° 22C_14_10_2021

CENTRE NATIONAL DE LA MER - AVENANT N°6 À LA CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SEM NAUSICAA POUR LE TARIF "VISITE À DISTANCE"

Par délibération du 14 décembre 2017, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a attribué la gestion de l'Équipement Centre National de la Mer à la SEM Nausicaa pour une durée de 12 ans.

Par délibération du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a validé une nouvelle grille tarifaire, faisant notamment suite à la crise sanitaire et à la nécessité de tenir compte des enseignements issus de l'exploitation du nouvel équipement.

Suite aux différents épisodes de confinement, le délégataire a été sollicité à plusieurs reprises pour organiser des visites virtuelles de l'équipement, pour des EHPAD ou des groupes ayant des difficultés à se déplacer physiquement sur site.

Suite à ces expérimentations, le délégataire propose donc de compléter la grille tarifaire avec un nouveau produit :

Visite guidée à distance : 280 € TTC

Afin d'intégrer ces modifications à la convention de Délégation de Service Public (DSP), il conviendra de signer un avenant n°6.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et habitat durable, Développement rural, Nausicaa, Biodiversité et plan climat du 21 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le nouveau tarif détaillé ci-dessus et applicable au 1^{er} mai 2021 ;

-d'autoriser à cette fin le Président ou son représentant à signer un avenant n°6 à la convention de délégation de service public avec le délégataire SEM Nausicaa.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Dominique GODEFROY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

NAUSICAA

N° 23C_14_10_2021

NAUSICAA - RAPPORT ANNUEL 2021 DU DÉLÉGATAIRE SEM NAUSICAA POUR L'EXERCICE 2020

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que : le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (...).

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précise que : *dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : « la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public ».

Par ailleurs, les articles R3131-2 et suivants du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

Les points principaux du rapport annuel du délégataire (RAD) de la SEM Nausicaa pour l'exercice 2020 à retenir sont :

L'impact de la crise sanitaire

L'état d'urgence sanitaire lié à la COVID19 a eu un impact indéniable sur l'activité de l'équipement qui au total sera resté fermé 6 mois. Les conséquences de la crise sont diverses :

- réduction forte de la clientèle groupe et quasi disparition des voyages de groupes (Tour Operator),
- réduction de la venue des visiteurs des pays limitrophes,
- forte hausse des ventes WEB devenues le principal canal de vente (70% des individuels et 45% des groupes),
- forte affluence estivale (restriction des voyages à l'étranger),
- importantes difficultés de trésorerie (cf. bilan comptable).

Un plan de continuation de l'activité a ainsi été instauré (recours au chômage partiel, PGE – Prêt Garantis par l'État, décalage des échéances d'emprunt, décalage/annulation de certaines charges et investissements, etc.)

La fréquentation

En conséquence de la COVID19, Nausicaa n'a accueilli que **387 362 visiteurs** en 2020, contre 846 885 en 2019, soit une chute de près de **55 %**.

L'emploi

En 2020, Nausicaa comptait **261 contrats** contre 243 en **contrats, 228** sont des **CDI** soit 87% et **33** sont des **CDD**.

Si le nombre de contrats enregistré une hausse, on notera que le nombre d'ETP (Équivalent Temps Plein) diminue de -22,58 (avec 218,68 ETP en 2020, contre 241,26 en 2019),

Communication et Internet

Nausicaa poursuit le développement de sa présence sur les réseaux sociaux : en 2020, on compte ainsi **97 248** abonnés sur **Facebook (+ 18 %)**, l'augmentation sur **Twitter** est plus modérée avec **4054 abonnés (+ 6 %)**. Enfin, les comptes Instagram et LinkedIn ont enregistré des progressions records, ainsi on comptabilise : **15 971** abonnés sur **Instagram (+ 98 %)**, et **2 543** abonnés sur **LinkedIn (+ 98 %)**.

La consultation du site Internet a enregistré une baisse avec **1 118 232 visites (- 21.5 %)**.

Par ailleurs, on notera une augmentation des parts des ventes de la billetterie en ligne avec **186 273 en 2020** contre **104 961 en 2019** représentant une **hausse de 77 %**.

Les retombées médiatiques de Nausicaa

Malgré les périodes successives de fermeture, Nausicaa a continué en 2020 à générer d'importantes retombées médiatiques pour le territoire. Ces retombées se concentrent sur la Région et le territoire national . On comptabilise ainsi :

- **474 articles de presse** (dont 16 à l'échelle nationale) et **16** dans la **presse étrangère**,
- **52 passages TV** (dont 14 nationaux),
- **137 passages radio** (dont 19 nationaux) et **1 passage** sur les **ondes étrangères**.

Activités de l'équipement

Parmi les nouveautés développées, de nouvelles expositions ont été présentées au public : le « Food Bar digital » (10 ans de M Goodfish) et une expérience immersive « **Dans l'œil du climat** ». Le **Blue Living Lab** (incubateur d'innovations dédié à la mer) a vu le jour : lancement de la 1ère session d'incubation et inauguration de l'espace de co-working.

Malgré le contexte de crise sanitaire, Nausicaa a poursuivi **son partenariat avec l'Éducation Nationale** (3 axes : Cap océan vivant, Cap océan dynamique, Cap culture océan) :

- développement d'une offre gratuite adaptée au contexte sur les plate-formes internes de l'Éducation Nationale à l'échelle de l'académie (DAAC et EDUSCOL) ;
- formation des enseignants de tous niveaux à partir de la primaire (« Dans l'œil du climat ») ;
- finalisation d'un escape game pédagogique (enjeux de la haute mer) ;
- lancement d'un appel à projets proposé aux scolaires « Quel océan voulons-nous pour demain ? »

Le projet **Mr. GoodFish** a poursuivi son développement : présence accrue sur les réseaux

sociaux, nombre de partenaires stable (501 adhérents), organisation **d'événements** ayant permis de sensibiliser près de **20 000 personnes**, d'exposition au sein de Nausicaa afin de fêter les dix ans de l'opération.

En 2020, Nausicaa s'est investi **dans de nombreux projets européens**, le **projet Aqua-lift** (lutte contre la pollution marine), le **projet H2O : Source2Sea** (solutions naturelles pour l'amélioration de la qualité et la gestion de l'eau), **projet Ocean Literacy for all** (création d'une alliance européenne pour l'océan), **projet Sumaris** (proposition d'une gestion durable et transfrontalière pour les stocks de raies en manche et mer du nord), **projet ValgOrize** (développement d'une production durable, contrôlée et transformation d'algues).

Le bilan comptable

Les recettes d'exploitation des visites s'élèvent à **11 168 267 € HT (-46 % par rapport à 2019 qui avait enregistré un montant de 20 680 627 € HT)**.

Pour l'année 2020, le résultat d'exploitation de la SEM du Centre National de la Mer est de **- 5 350 005 € HT**.

L'exercice clos pour l'année 2020 se solde par une perte de **- 5 140 071 €** contre **+ 156 790 €** en 2019, rappelons que l'année 2020 a enregistré une baisse de fréquentation importante liée à la crise sanitaire de la Covid-19.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaa, biodiversité et plan climat en date du 21 septembre 2021,

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 21 septembre 2021,

Le CONSEIL :

- Prend acte du RAD 2021 pour le service public de l'exploitation du Centre National de la Mer - Nausicaa pour l'exercice 2020.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Dominique GODEFROY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne

Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

NAUSICAA

N° 24C_14_10_2021

RAPPORT ANNUEL 2021 DES ADMINISTRATEURS DE LA CAB À LA SEML CENTRE NATIONAL DE LA MER - EXERCICE 2020

Conformément à l'article L1524-5 du CGCT : « *les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées à la société d'économie mixte* ».

Rappel

La Société d'Économie Mixte (SEM) Locale « Centre National de la Mer » a été créée en 1990. Depuis mai 2018, l'activité de la SEM, située Boulevard Sainte-Beuve à Boulogne-sur-Mer, s'est développée avec l'extension du Grand Nausicaà.

Le document annexé présente le rapport 2021 des administrateurs de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) pour l'exercice 2020.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, logement et habitat durable, développement rural, Nausicaa, Biodiversité et Climat du 21 septembre 2020,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le rapport 2021 des administrateurs de la SEM du Centre National de la Mer au titre de l'exercice 2020.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Dominique GODEFROY

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

BIODIVERSITE ET PLAN CLIMAT

N° 25C_14_10_2021

CONTRAT D'OBJECTIF TERRITORIAL ENTRE LA CAB ET L'ADEME POUR LA PÉRIODE 2021-2025

Par un courrier en date du 15 avril 2021, la ministre de la Transition écologique a proposé à la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) de «bénéficier d'un appui renforcé technique et financier de l'ADEME via le Contrat d'Objectif Territorial (COT)».

Le Contrat d'objectif territorial permet de :

- Renforcer le projet territorial de transition en s'inscrivant dans les politiques et stratégies locales, pour une durée de 4 ans, en deux phases :
 - o Phase 1 – jusqu'à 18 mois : co-construction du contrat en renforçant le diagnostic, en mettant en place une gouvernance transversale, en finalisant la stratégie locale en la matière et en complétant son plan d'action (financer par une part fixe de 75 000 €) ;
 - o Phase 2 – jusqu'à la fin de la 4^{ème} année : mise en œuvre du plan d'action et organisation de l'évaluation. (financer par une part variable sur objectifs de 275 000€).
- Des objectifs qui s'appuient en partie sur :
 - o Les référentiels : CIT'ERGIE (management de la politique climat, air et énergie) et Économie circulaire (prévention et gestion efficace des ressources) ;
 - o Des objectifs spécifiques au territoire : ingénierie financière – recherche de financement dédié pour compléter le plan d'actions et formation des acteurs (accompagnement à la conduite du changement).
- Les accompagnements :
 - o Financier : Une enveloppe globalisée de 350 000 € maximum en partie renouvelable, conditionné à l'atteinte des objectifs. (Ingénierie, actions, étude, animation, communication...) ;
 - o Méthodologique et technique : par des cabinets conseils experts, l'appui d'un conseiller pour le volet Cit'Ergie et Économie circulaire.

Après avis de la commission Attractivité du territoire, Aménagement intégré de l'espace, Logement et habitat durable, Développement rural, Nausicaà, Biodiversité et Plan Climat du mardi 21 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver le principe d'un contrat d'objectif territorial dédié à l'agglomération

boulonnaise avec l'ADEME, dans les conditions décrites
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer
d'objectif territorial et les actes subséquents.

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20211014-25C_14_10_2021-DE

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ		
Pour	Contre	Abstention
53	1	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Dominique GODEFROY
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

PLAISANCE

N° 26C_14_10_2021

MISE À JOUR DU RÈGLEMENT D'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE DE BOULOGNE-SUR-MER

Par une délibération du Conseil communautaire en date du 20 décembre 2018, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a validé le règlement particulier d'exploitation du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer.

Suite à la mise en place de la vidéoprotection, il convient de mettre à jour ce règlement. Ce travail a été réalisé en concertation avec l'Office de Tourisme du Boulonnais en Côte d'Opale (OTBCO), exploitant de l'équipement depuis le 1^{er} janvier 2021.

L'avis du Comité Local des Usagers du Port de Plaisance (CLUPP) et du conseil portuaire sera sollicité sur le projet de règlement joint en annexe.

Après avis de la commission Tourisme, Politique locale du commerce, Plaisance, Projets structurants, Relations avec le Conseil de Développement, du 22 septembre 2022,

Le CONSEIL décide :

- **de valider le règlement d'exploitation du Port de Boulogne-sur-Mer,**
- **d'appliquer ce règlement à compter du 1^{er} novembre 2021.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

PLAISANCE

N° 27C_14_10_2021

PLAISANCE- RAPPORT ANNUEL 2021 DU DÉLÉGATAIRE SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE BOULONNAIS POUR L'EXERCICE 2020

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que : Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services (...).

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) modifié par le code précise que : *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article L1413-1 du CGCT : *« la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public ».*

Par ailleurs, les articles R3131-2 et suivants du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

Les points principaux du RAD 2021 pour l'exercice 2020 du délégataire du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer sont les suivants :

Les événements marquants

L'année 2020 a été une année de transition au cours de laquelle la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) a confié par délibération du 19 décembre 2019, la gestion du port de plaisance à la Société Publique Locale (SPL) Aménagement du Territoire Boulonnais (ATB).

La crise sanitaire a impacté l'activité du Port de plaisance avec notamment la période de confinement. Le port a ainsi été fermé du 17 mars au 10 mai 2020. Durant cette période, le personnel du port de plaisance a assuré des rondes de vérification des installations et du bon état des bateaux stationnés et est resté en contact avec ses abonnés.

Le nombre d'abonnés et de visites au port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer

En 2020, le port de plaisance de Boulogne-sur-Mer comptait **419 abonnés** soit + 3 par rapport à 2019. Le bassin Napoléon accueillait **249 bateaux** contre 237 en 2019 (+12), au bassin Frédéric Sauvage : **170 contrats** ont été signés pour l'année 2020 contre 179 en 2019 (-9).

L'année 2020 a été marquée par une forte baisse du nombre de bateaux accueillis (crise COVID), ainsi **1 685 bateaux visiteurs** ont été accueillis au port de plaisance, contre 2 916 en 2019 (-42%).

Le nombre de nuitées bateaux a lui aussi été impacté avec **5 987 nuitées pour 2020** contre 8 170 en 2019 (-26,7%).

On notera qu'en 2020, **52%** des visiteurs étaient **français** contre **27%** en 2019. **la part de la clientèle néerlandaise** (principale clientèle étrangère) a enregistré une baisse avec **20%** en 2020 contre 31% en 2019.

L'emploi

En 2020, l'équipe du port de plaisance comptait cinq postes Équivalents Temps Plein : **un Maître de port principal, trois agents techniques et une aide comptable**. Pendant la haute saison (Juin – Août) l'équipe est renforcée par **quatre personnes dont un stagiaire** (- 4 par rapport à l'année 2019).

le bilan comptable

Sous réserve des dettes et créances en cours compte-tenu de la liquidation du délégataire, le résultat d'exploitation au titre de l'année 2020 est de 13 139,36 €uros.

Les actions mises en œuvre par l'exploitant

- Les équipes du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer, ont développé un nouveau logo et mis en place de nouvelles tenues pour les agents, afin de développer une nouvelle identité.
- Un **nouveau site Internet** a été déployé www.boulogne-marina.fr, permettant ainsi aux plaisanciers d'y retrouver les informations pratiques (organisation de séjour, services, tarifs, horaires de marées, prévision météo, les bons plans, etc ...). Le port de plaisance poursuit sa présence sur les réseaux sociaux avec notamment la création d'un **compte Instagram** ([marinaboulognesurmer](https://www.instagram.com/marinaboulognesurmer)) et la poursuite de l'animation de sa **page Facebook** (www.facebook.com/BoulogneMarina).
- Réédition d'une « City Map », d'un annuaire des marées 2019, brochure en partenariat avec l'Office de Tourisme du Boulonnais Côte d'Opale.
- Adhésion au **passport Escales** et à la **North Sea and Delta boating**.
- Signature de **nouveaux partenariats avec les commerçants boulonnais**.
- Réalisation d'un audit par la société « Atout ports » (état des lieux techniques, commercial, financier et organisationnel) et remise de diagnostic et préconisations.

Les aménagements réalisés

- Amélioration de la signalétique au niveau de l'avant-port (« chaussettes » nominatives sur pieux des pontons) ainsi qu'au niveau de l'aire de tri des déchets.
- Création d'une boutique du port de plaisance de Boulogne-sur-Mer (vente de produits locaux, articles portant le logo de la Marina).
- Aménagement de la salle de réunion du Club House (écran numérique interactif, tables, chaises, etc...).

Après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 21 septembre 2021,

Après avis de la commission Tourisme, Politique locale du commerce, Plaisance, Projets

Le CONSEIL :

- Prend acte du RAD 2021 pour l'exercice 2020 pour le service public de l'exploitation du Port de Plaisance de Boulogne-sur-Mer.

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE
LE
PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
LE

Jean-Claude ETIENNE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

PLAISANCE

N° 28C_14_10_2021

PORT DE PLAISANCE DE BOULOGNE-SUR-MER - TARIFS 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) s'est vue déléguer la compétence plaisance par la Région Hauts-de-France.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, l'Office Intercommunal de Tourisme du Boulonnais (OTBCO) est gestionnaire du service de la plaisance.

Comme le prévoit l'article 20 de la convention de gestion entre la CAB et l'OTBCO, les tarifs sont votés par la CAB, sur proposition de l'OTBCO.

Le document en annexe reprend la grille tarifaire proposée pour l'année 2022.

Après avis de la commission Tourisme, Politique locale du Commerce, Plaisance, Projets Structurants, Relation avec le Conseil de Développement du 22 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- d'approuver les modifications tarifaires détaillées ci-dessus et applicables au 1^{er} janvier 2022,

- d'approuver la signature d'un avenant n°1 à la convention de gestion du Port de Plaisance,

- d'autoriser le Président à signer tout documents relatif à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Jean-Claude ETIENNE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

STRATEGIE NUMERIQUE D'AGGLOMERATION - INNOVATION

N° 29C_14_10_2021

ACTUALISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE DU NUMÉRIQUE BOULONNAIS

Par une délibération en date du 15 décembre 2016, le Conseil communautaire validait le contenu de son Schéma de Développement des Usages et Services du numérique (SDUS).

Pour mémoire, cette feuille de route qui se voulait évolutive et transversale, se structurait autour des enjeux de l'économie maritime et présente, de la transition énergétique et environnementale et déclinait les priorités transversales suivantes :

- La formation tout au long de leur vie pour les utilisateurs ;
- L'innovation numérique au service des usagers ;
- L'appui aux entreprises face aux mutations numériques dont elles doivent se saisir ;
- Le développement des services à destination de la sphère publique.

Aujourd'hui, si ces priorités restent de mise, il est important de :

- Tirer le bilan de la première feuille de route de la CAB ;
- Prendre en compte les demandes et souhaits du nouvel exécutif communautaire ;
- Articuler cette feuille de route avec les priorités du prochain programme opérationnel européen et du plan de relance.

Il convient donc d'actualiser la feuille de route numérique communautaire autour de la stratégie suivante :

Accompagner les transitions numériques durables et stimuler l'innovation sur l'agglomération boulonnaise

Cette stratégie se décline à travers 3 volets qui se complètent et s'articulent les uns aux autres :

- I) Le numérique au service du territoire de l'agglomération boulonnaise à travers la donnée, les lieux d'accompagnement et l'ingénierie dédiée, etc.
- II) Le numérique au service de la sphère publique à travers les actions portées par les collectivités, les projets de médiation et d'inclusion, etc.
- III) Le numérique au service de la sphère privée à travers la digitalisation des filières structurantes et des artisans commerçants, l'appui aux projets innovants via la *french tech*, etc.

Cette feuille de route se veut le cadre d'un programme partagé d'actions à court, moyen et long termes permettant ainsi son cofinancement.

Après avis de la commission Emploi, Formation, Enseignement supérieur et recherche, Numérique, Innovation, Développement des énergies nouvelles et performance énergétique du 09 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- de valider le contenu de l'actualisation de la feuille de route numérique du Boulonnais ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à poursuivre toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre opérationnelle.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Lucie MAILLARD
Conseillère Déléguée de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

**POLITIQUES DE DEPLACEMENTS - NOUVELLES MOBILITES - LIASSONS
DOUCES - VOIRIE ET PARC DE STATIONNEMENT - ELECTROMOBILITE**
N° 32C_14_10_2021
PARKING DE NAUSICAA - RAPPORT ANNUEL 2021 DU DÉLÉGATAIRE QPARK
POUR L'EXERCICE 2020

L'article L3131-5 du code de la commande publique (CCP) dispose que : *Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.*

L'article L1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise que : *Dès la communication du rapport mentionné à l'article L.3131-5 du code de la commande publique susmentionnée, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.*

Conformément à l'article L1413-1 CGCT : *«la commission (consultative des services publics locaux) examine chaque année sur le rapport de son président, le rapport mentionné à l'article 1411-3 établi par le délégataire de service public ».*

Par ailleurs, les articles R3131-2 et suivants du CCP fixent la liste des indicateurs comptables techniques et financiers qui figurent dans ce rapport.

Les points principaux du RAD 2021 pour l'exercice 2020 du délégataire Q-PARK pour la gestion du parking de Nausicaa sont les suivants :

EXPLOITATION

Rappel :

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 062-246200729-20211014-32C_14_10_2021-DE

Le parking de Nausicaa est un parking dédié dont le fonctionnement et la tarification ont été adaptés au fonctionnement du Centre National de la Mer.

Places voitures = 780

Places motos = 14

Date de livraison = 14 février 2018

Date d'ouverture = 18 mai 2018

Durée du contrat = 25 ans

Déléataire de service public = Société Q-Park France

Fréquentation

ANNEE	ENTREES HORAIRE S REELLES	ENTREES HORAIRE S CEP	ECART	% REALISE PAR RAPPORT AU CEP
2018	70 369	131 712	-61 343	53%
2019	88 329	219 096	-130 767	40%
2020	48 518	235 181	-186 663	21%

ANNEE	ABONNE- MENTS REELS	ABONNE- MENTS CEP	ECART	% REALISE PAR RAPPORT AU CEP
2018	9	88	-79	10%
2019	22	149	-127	15%
2020	21	175	-154	12%

Grille tarifaire

Rappel :

Saison basse : du 1^{er} septembre au 30 mars

Saison moyenne : du 1^{er} avril au 30 juin

Saison haute : du 1^{er} juillet au 31 août

Politique tarifaire principale :

	DUREE	S.BASSE €	S.- MOYENNE €	S.HAUTE €
2018/19/20	15 MN	0,00	0,00	1,50
	30 MN	0,40	0,50	1,50
	45 MN	0,80	1,00	1,50
	1 H	1,20	1,50	1,50
	1 H 15 MN	1,50	1,90	2,00
	1 H 30 MN	1,80	2,30	2,50

	1 H 45 MN	2,10	2,70	3,00
	2 H	2,40	3,10	3,50
	2 H 15 MN	2,70	3,50	4,00
	2 H 30 MN	3,00	3,90	4,50
	2 H 45 MN	3,30	4,30	5,00
	3 H	3,60	4,70	5,50
	5 H	6,00	7,50	9,10
	12 H	14,40	15,90	20,30
	24 H	16,00	18,00	22,00

Politique tarifaire visiteur Nausicaa

ANNEE	TYPE DU FORFAIT	PRIX DU FORFAIT (€ TTC)		
		S.BASSE	S.-MOYENNE	S.HAUTE
2018/19/20	6 Heures	5,20	6,40	8,00
	12 Heures	8,40	11,00	13,00

Politique tarifaire abonnés

ANNEE	TYPE DU FORFAIT	PRIX DU FORFAIT MENSUEL (€ TTC)		
		S.BASSE	S.-MOYENNE	S.HAUTE
2018/19/20	Bureau du lundi au dimanche 6H00-21H00	40,00	40,00	40,00
	Bureau du lundi au vendredi 6H00-21H00	35,00	35,00	35,00
	7 X 24 résident	45,00	45,00	45,00

Recettes

TOTAL PRODUITS

ANNEE	CHIFFRE D'AFFAIRES REALISE €HT	CHIFFRE D'AFFAIRES CEP €HT	ECART €HT	% REALISE PAR RAPPORT AU CEP
2018	401 184	712 189	-311 300	56%
2019	486 207	1 156 789	-670 582	42%
2020	282 288	1 233 124	-950 836	23%

RECETTES HORAIRES

ANNEE	RECETTE HORAIRE REALISE €HT	RECETTE HORAIRE CEP €HT	ECART €HT	% REALISE PAR RAPPORT AU CEP
2018	400 220	681 168	-280 900	59%

2019	479 629	1 104 154	
2020	275 527	1 172 082	

RECETTES ABONNES

ANNEE	RECETTE ABONNEMENT REALISE €HT	RECETTE ABONNEMENT CEP €HT	ECART €TTC	% REALISE PAR RAPPORT AU CEP
2018	964	28 021	-27 000	3%
2019	6 557	47 635	-41 078	13%
2020	6 761	56 042	-49 281	12%

TICKETS MOYENS

ANNEE	TICKET MOYEN REALISE €TTC	TICKET MOYEN CEP €TTC	ECART € TTC	% REALISE PAR RAPPORT AU CEP
2018	6,8	6,2	0,6	109%
2019	6,4	6,0	0,4	106%
2020	6,5	6,0	0,5	108%

DISPOSITIONS FINANCIERES**Compte d'exploitation (Article 37 – annexe 23)****Résumé**

	REALISE 2018 €HT	PREVISION 2018 €HT	REALISE 2019 €HT	PREVISION 2019 €HT	REALISE 2020 €HT	PREVISION 2020 €HT
PRODUITS						
Recette d'exploitation	401 184	709 189	486 207	1 151 789	282 288	1 228 124
Autres produits	0	3 000	0	5 000	0	5 000
Total produits	401 184	712 189	486 207	1 156 789	282 288	1 233 124
CHARGES						
Achats	24 518	28 765	34 662	41 920	28 154	43 262
Services extérieurs	30 733	60 985	88 899	86 110	63 383	90 092
Autres services extérieurs	35 906	21 140	52 167	32 471	41 100	32 920
Frais généraux	0	8 325	11 938	12 488	10 962	12 488
Frais de siège	41 851	7 530	26 033	11 401	20 596	11 492

Impôts et taxes	0	19 156	32 246	31 705	15 700	
Charges de personnel	13 381	31 126	23 824	46 691	19 502	
Redevance fixe	180 000	180 000	186 790	180 000	188 192	180 000
Redevance variable	0	28 501	35 496	74 666	11 292	115 887
Amortissement techniques et financiers	385 773	295 911	425 400	387 375	422 995	387 375
Total charges	712 162	681 440	917 455	904 825	821 875	953 297
RESULTAT AVANT IMPOT (IS)	-310 978	30 749	-431 248	251 965	-539 587	279 827
IS	0	10 250	0	83 988	0	93 276
RESULTAT NET	-310 978	20 499	-431 248	167 977	-539 587	186 551

DIVERS

Faits marquants (Article 37)

2018	Mise à disposition du parking (14/02/2018) Ouverture du parking au public (18/05/2018) Installation de panneaux dans les accès piétons Mise en place d'un forfait pour les clients de Nausicaa Campagne marketing
2019	R.A.S.
2020	Crise sanitaire – Fermeture du centre national de la mer pendant la crise.

Synthèse :

Le résultat à l'issue du troisième exercice est de -539 K€HT. L'écart avec le Compte d'Exploitation Prévisionnel de la délégation de service public est de -819 K€HT. Le principal générateur, le Centre National de la Mer a été fermé pendant plusieurs mois en 2020 lors des périodes de confinement pendant la crise sanitaire. Le chiffre d'affaires correspond à 23% du chiffre prévu au CEP. Le niveau de fréquentation du parc a été très inférieur aux prévisions y compris pendant les périodes d'ouverture au public.

Après avis de la commission Transports urbains – politiques de déplacements – nouvelles mobilités – liaisons douces en date du 13 septembre 2021,

Après avis de la commission consultative des services publics locaux du 21 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

**- de prendre acte du RAD 2021 Q-PARK
Nausicaa pour l'exercice 2020.**

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20211014-32C_14_10_2021-DE

TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE

LE

PUBLIEE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

LE

Anne LE LAN

**La Vice-Présidente de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

RESSOURCES HUMAINES

N° 39C_14_10_2021

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET ENVELOPPE DU CABINET DU PRÉSIDENT

Pour tenir compte des évolutions des services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) et des besoins qui en découlent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1^{er} octobre 2021 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

Catégorie A

- Création d'un poste d'attaché territorial à temps complet – chargé de mission service aux entreprises.

Au vu de la nature des fonctions, et conformément à l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984, s'il n'est pas envisageable de recruter un fonctionnaire, un agent contractuel pourra être recruté par référence au cadre d'emploi de catégorie A d'attaché territorial, sur la base de la grille indiciaire correspondante, pour une durée maximale de 3 ans.

RENOUVELLEMENT DE L'ENVELOPPE DU CABINET DU PRÉSIDENT

Lors du précédent mandat, une enveloppe a été allouée pour procéder au recrutement d'au maximum trois collaborateurs de cabinet comme permis par la réglementation. Il est proposé de renouveler l'enveloppe annuelle à hauteur de 200.000 € pour le mandat.

Après avis de la commission Finances, ressources humaines et mutualisation du 16 septembre 2021

Le CONSEIL décide :

- d'acter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2021,

- d'acter le renouvellement de l'enveloppe du cabinet pour un montant annuel de 200.000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE

**Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

RESSOURCES HUMAINES
N° 40C_14_10_2021
MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE DU TÉLÉTRAVAIL

Le décret n°2016-151 du 11 février 2016 rappelle ce qu'est le télétravail et ses conditions de mise en œuvre dans les collectivités : « *le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication* ».

Le télétravail est aussi et surtout un mode d'organisation du travail dont l'objectif est de mieux articuler vie personnelle et vie professionnelle, en diminuant les temps et coûts de trajets des travailleurs.

En l'absence d'économie de locaux, la CAB peut en attendre un bénéfice d'attractivité dans ses recrutements et accroître la motivation des agents qui y voient un gain d'autonomie dans une relation de confiance avec l'employeur. De surcroît, la réduction même minime des trajets des agents contribue à diminuer l'empreinte environnementale de la collectivité.

Il appartient au Conseil communautaire de mettre en place et définir le cadre du télétravail dans la collectivité.

Pour des raisons organisationnelles et sur un principe d'égalité, **il est proposé que tous les agents dont les tâches sont télétravaillables, puissent accéder à cette modalité de travail à raison d'un jour plein par semaine**. Il n'est pas obligatoire d'utiliser l'ensemble des jours affectés au télétravail et il ne sera pas possible de cumuler les jours non pris d'une semaine sur l'autre, ou d'un mois sur l'autre.

L'activité du télétravailleur doit donc pouvoir être exercée à distance pendant toute une journée, tout en bénéficiant de l'intégralité des informations nécessaires. Les activités nécessitant un grand nombre de communication sont difficilement transposables en télétravail (réunions, entretiens face à face, négociations, activités de proximité, interventions sur site...).

Dans ces conditions, il est proposé **d'exclure du télétravail les fonctions et agents qui répondent à un des critères suivants** :

- les fonctions qui exigent une présence physique permanente dans la collectivité (agents d'accueil, agents travaillant sur le terrain, agents de maintenance des équipements, agents chargé d'encadrement ou de coordination à titre exclusif, assistant.es de direction à titre exclusif, agents d'entretien) ;
- les agents dont l'ancienneté dans la collectivité est inférieure à 6 mois ;
- les agents non permanents de la collectivité, services civiques, les apprentis, les stagiaires extérieurs ;
- les agents à temps partiel ;
- les agents à temps complet dont l'aménagement du temps de travail ou l'absence pour tout motif statutaire (maladie, autorisations d'absence, congés...) conduit à un travail présentiel inférieur à 4 jours sur 5 ou 6 jours normalement travaillés.

Le télétravail sera exercé au domicile de l'agent.

Une charte dédiée, discutée avec les représentants du personnel, reprend les conditions d'éligibilité et fixe les modalités de fonctionnement du télétravail.

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique telles que précisées dans la charte des usages numériques, comme de celle du télétravail (avec engagement de l'agent). Le système informatique doit pouvoir fonctionner de manière optimale et sécurisée, de même la confidentialité des données de la collectivité doit être préservée.

Au besoin, l'employeur accompagnera l'agent en lui proposant une formation appropriée.

La charte du télétravail fixe aussi les conditions de respect de l'hygiène et la santé du télétravailleur. A ce titre, elle encadre le temps de travail conformément au protocole dédié, pour préserver le droit à la déconnexion. La charge de travail à domicile doit être comparable au volume de travail effectué lorsque l'agent travaille dans les locaux de la CAB. En conséquence, le télétravail ne doit pas générer de dépassements en termes de temps de travail effectif.

Il est précisé que la CAB mettra à disposition des télétravailleurs le matériel nécessaire pour exercer ses fonctions et que dans ses conditions, il n'est pas prévu d'indemnité financière pour les agents qui télétravaillent. Le télétravail sera comptabilisé par un système de badgeage informatique et fera l'objet d'un suivi partagé entre le télétravailleur et son responsable hiérarchique.

Les agents en télétravail bénéficient des mêmes droits, obligations et avantages que ceux applicables à leurs collègues en situation comparable travaillant sur site. A ce titre, ils bénéficient donc des mêmes avantages sociaux et perçoivent notamment, leurs tickets restaurants dans les mêmes conditions que s'ils travaillaient sur leurs lieux de travail.

Après avis de la commission Finances, Ressources Humaines et Mutualisation en date du 16 septembre, et avis du Comité Technique en date du 29 septembre 2021 ;

Le CONSEIL décide :

- L'instauration du télétravail au sein de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

- La validation des critères et modalités d'exercice du télétravail tels que définis ci-dessus et dans la charte du télétravail annexée à cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSmise EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

RESSOURCES HUMAINES

N° 41C_14_10_2021

PLAN D'ACTION RELATIF À L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE FEMMES/HOMMES

L'accord du 30 novembre 2018 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique et la loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique, instaurent l'obligation pour l'État, les collectivités territoriales et leurs établissements d'établir et de mettre en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle.

Le plan d'action établi sur une période maximale de trois ans, définit les stratégies et mesures mises en œuvre dans ces structures afin de :

- réduire les écarts constatés entre les hommes et les femmes en matière de rémunération, d'égal accès aux emplois et cadres d'emplois et à l'avancement,
- d'améliorer l'articulation entre la vie professionnelle et personnelle,
- de prévenir et supprimer toutes les formes de discrimination, de violences, de harcèlement et des agissements sexistes pouvant exister sur le lieu de travail.

Dans ce but et en se basant sur le rapport annuel relatif à l'égalité femmes/hommes, la Communauté d'agglomération du Boulonnais (CAB) précise, en concertation avec les représentants du personnel, les objectifs à atteindre, le calendrier de mise en œuvre et les indicateurs de suivi de son plan d'action.

Après avis de la commission Finances, Ressources Humaines et mutualisation du 16 septembre 2021,

Après avis du Comité Technique en date du 29 septembre 2021,

Le CONSEIL décide :

- D'autoriser le Président à conclure un plan d'action pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE

Le Vice-Président de la

Communauté d'agglomération du Boulonnais

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**JEUDI 14 OCTOBRE 2021
19 HEURES 00**

Étaient présents :

Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Lucie MAILLARD - Boulogne-sur-mer
Jean-Claude ETIENNE - Boulogne-sur-mer
Anne LE LAN - Boulogne-sur-mer
Dominique GODEFROY - Boulogne-sur-mer
Patricia FONTAINE - Boulogne-sur-mer
Roselyne LAPLACE - Boulogne-sur-mer
Grégory SUSLAMARE - Boulogne-sur-mer
Cassandra LANCEZEUX - Boulogne-sur-mer
Lydie DRUJENT - Boulogne-sur-mer
Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Evelyne JORDENS - Boulogne-sur-mer
Claude COUQUET - Boulogne-sur-mer
Denis BUHAGIAR - Boulogne-sur-mer
Sébastien CHOCHOIS - Outreau
Nadine LEROUGE - Outreau
Didier DUCLOY - Outreau
Chantal PONCHEL - Outreau
Jonathan MERLIN - Outreau
Catherine POQUET - Outreau
Bruno GOSSELIN - Outreau
Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne

Olivier BARBARIN - Le Portel
Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Martine DERUY - Le Portel
Guy BOUTLEUX - Wimereux
Sandrine BARDEAUX - Wimereux
Brigitte PASSEBOSC - Saint Etienne au Mont
Joël FARRANDS - Saint Etienne au Mont
Antoine LOGIE - Wimille
Hélène TIERTANT - Wimille
Paulette JULIEN-PEUVION - Neufchâtel-Hardelot
Gwénaëlle LOIRE - Saint Léonard
Christian FOURCROY - Equihen-Plage
Hervé LECLERCQ - Condette
Thierry BENTZ - Hesdin l'Abbé
Olivier CARTON - Dannes
Stéphane BOURGEOIS - Baincthun
Bertrand DUMAINE - Isques
Guy FEUTRY - Nesles
Yves HENNEQUIN - Hesdigneul-les-Boulogne
Jean-Renaud TAUBREGEAS - Conteville-lez-Boulogne
Serge QUETU - Pernes-lez-Boulogne
Jacques LANNOY - Echinghen
Patrick COPPIN - Pittefaux

Avaient donné pouvoir :

Dany ACCARY - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Frédéric CUVILLIER - Boulogne-sur-mer
Jean-Marie VACHÉ - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Mireille HINGREZ-CEREDA - Boulogne-sur-mer
Guillaume LEBLOND - Boulogne-sur-mer, donnant pouvoir à Philippe BEAUJARD - Boulogne-sur-mer
Raphaël JULES - Saint Martin-Boulogne, donnant pouvoir à Sylvie BERNARDINI - Saint Martin-Boulogne
Caroline CARON - Saint Martin Boulogne, donnant pouvoir à Maxence DECAIX - Saint Martin Boulogne
Jean-Louis VINCENT - Le Portel, donnant pouvoir à Nathalie LEMAIRE - Le Portel
Jean-Michel DEGREMONT - La Capelle-les-Boulogne, donnant pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE - La Capelle-les-Boulogne

Étaient absents :

Jimmy LEDRIN - Boulogne-sur-mer
Laurence COLLAS-HURTREL - Boulogne-sur-mer
Antoine GOLLIOT - Boulogne-sur-mer
Pascale LEBON - Saint Martin Boulogne
Aurélien PORTUESE - Wimereux

Nombre de membres en exercice : 59

Secrétaire de séance : Maxence DECAIX

RESSOURCES HUMAINES

N° 42C_14_10_2021

TABLEAU DES EFFECTIFS - CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES FONCTIONNAIRES DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) - HABITAT DU LITTORAL

L'Office Public de l'Habitat (OPH) – HABITAT DU LITTORAL, en sa qualité de service public industriel et commercial (SPIC), est actuellement engagé dans une procédure de fusion avec la société d'économie mixte (SEM) URBAVILEO conformément à l'article L. 411-2-1-II° du Code de la construction et de l'habitation (CCH). Cette fusion s'inscrit dans le cadre de la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

Cependant, URBAVILEO en tant que SEM, ne peut employer directement des fonctionnaires.

Si le nouvel article 15 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires tel qu'issu de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique prévoit que lorsqu'une activité d'une personne morale de droit public employant des fonctionnaires est transférée à une personne morale de droit privé, alors les fonctionnaires exerçant cette activité peuvent être détachés d'office « pendant la durée du contrat liant la personne morale de droit public à l'organisme d'accueil » ; la fusion implique la disparition de l'OPH et donc celle des contrats liant ce SPIC aux agents titulaires qu'il emploie.

La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB), en tant que collectivité de rattachement de l'OPH tel que défini à l'article L.421-6 du Code de la construction et de l'habitation (CCH), peut préserver les emplois de ces 83 fonctionnaires en leur permettant de conserver non seulement leur emploi mais également leur statut.

A cette fin, il est proposé de créer 83 emplois correspondant au grade des fonctionnaires de l'OPH, lesquels pourront bénéficier à la date de la fusion, soit le 1^{er} janvier 2022, d'une mutation à la CAB, immédiatement suivie d'un détachement d'une durée de 5 ans renouvelable indéfiniment auprès de la SEM URBAVILEO. Ils bénéficieront avec elle, d'un contrat à durée indéterminée qui sera conclu dans le cadre du détachement. Les 83 emplois créés ne seront donc pas occupés par les fonctionnaires concernés qui seront immédiatement détachés à la SEM et donc, exempts de tout coût financier pour la CAB qui versera les cotisations de retraite à la Caisse Nationale de Retraites des Collectivités Locales (CNRACL) et se les fera rembourser par URBAVILEO, conformément à l'article 6-II du décret n°2007-173 du 7 février 2007 relatif à la CNRACL.

Les fonctionnaires en arrêt de travail bénéficiaires au 1^{er} janvier 2022, soit d'un congé de maladie ordinaire, soit d'un congé de longue maladie ou congé de longue durée, ou encore d'un congé pour invalidité temporaire, imputables ou non au service, et ne pouvant donc pas bénéficier d'un détachement à cette date, se verront proposer une mutation à la CAB et ne seront détachés à la SEM qu'à l'expiration de leur arrêt de travail ou du renouvellement de celui-ci.

Il est proposé qu'une convention soit conclue entre la CAB et la SEM afin de statuer sur les modalités de prise en charge de ces agents et sur les conditions de remboursement par la SEM, des coûts engendrés par l'accueil de ces fonctionnaires au sein de la CAB.

Ces coûts intègrent notamment la prise en charge des cotisations retraite des agents détachés, les coûts salariaux des agents en maladie non détachés dans l'immédiat et le coût d'un agent

de catégorie B que la CAB devra recruter pour le suivi des personnels.

Afin d'intégrer les 83 fonctionnaires de l'OPH au sein de la CAB et de permettre leur suivi RH au sein de la collectivité, il **est proposé de modifier le tableau des effectifs** comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 :

FILIÈRE ADMINISTRATIVE

Catégorie B

- Création de 4 postes de rédacteur principal de 1^{ère} classe ;
- Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- Création de deux postes de rédacteur.

Catégorie C

- Création de 4 postes d'adjoint administratif principal – 1^{ère} classe ;
- Création de 20 postes d'adjoint administratif principal – 2^{ème} classe ;
- Création d'un poste d'adjoint administratif.

FILIÈRE TECHNIQUE

Catégorie A

- Création d'un poste d'ingénieur principal.

Catégorie B

- Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe.

Catégorie C

- Création de 10 postes d'agent de maîtrise principal ;
- Création de 6 postes d'agent de maîtrise ;
- Création de 4 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe ;
- Création de 21 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe ;
- Création de 8 postes d'adjoint technique.

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE

Catégorie A

- Création d'un poste d'assistant social éducatif.

Après avis de la commission Finances, Ressources Humaines et mutualisation du 16 septembre 2021,

Après avis du Comité Technique en date du 29/09/2021,

Le CONSEIL décide :

- **d'acter ces modifications du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2022 ;**
- **de donner pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération ;**

- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toute démarche et à effectuer tout acte nécessaire à cet effet.**

Envoyé en préfecture le 22/10/2021

Reçu en préfecture le 22/10/2021

Affiché le

ID : 062-246200729-20211014-42C_14_10_2021-DE

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		
Pour	Contre	Abstention
54	0	0
TELETRANSMISE EN SOUS-PREFECTURE		
LE		
PUBLIÉE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS		
LE		

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Boulonnais

III

DÉCISIONS du 19 au 26 octobre 2021

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour autoriser le recrutement de personnel non permanent (recrutement n'exigeant aucune création de poste au tableau des effectifs) ; autoriser les vacations occasionnelles. Indemniser les collaborateurs non permanents et/ou occasionnels de la CAB,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bertrand DUMAINE, Vice Président en charge des ressources humaines,

Considérant qu'il convient d'avoir recours à une vacation pour réaliser une mission ponctuelle dans le cadre du festival de musique Poulpaphone, édition 2021,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La Communauté d'agglomération du Boulonnais décide d'avoir recours à une vacation dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du festival du Poulpaphone, afin d'accompagner la logistique d'accueil et de gestion des artistes lors de l'événement.

Le montant de la vacation est fixé à 250 € brut.

Article 2 : Cette vacation fera l'objet d'un arrêté individuel, précisant les conditions d'exercice des missions.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour autoriser le recrutement de personnel non permanent (recrutement n'exigeant aucune création de poste au tableau des effectifs) ; autoriser les vacations occasionnelles. Indemniser les collaborateurs non permanents et/ou occasionnels de la CAB,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bertrand DUMAINE, Vice-Président en charge des ressources humaines,

Considérant qu'il convient d'avoir recours à une vacation pour réaliser une mission ponctuelle dans le cadre du festival de musique Poulpaphone, édition 2021,

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La Communauté d'agglomération du Boulonnais décide d'avoir recours à une vacation dans le cadre de l'organisation de l'édition 2021 du festival de musique Poulpaphone, afin d'assurer le montage de vidéos filmées.

Le montant de la vacation est fixé à 623 € brut.

Article 2 : Cette vacation fera l'objet d'un arrêté individuel, précisant les conditions d'exercice des missions.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Bertrand DUMAINE
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2021_249_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 12 avril 2018 relative aux dispositifs d'aide pour les entreprises du territoire, parmi lesquelles figure la bourse à l'apprentissage,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 octobre 2018, portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour attribuer des subventions aux établissements dans le cadre de la Bourse à l'apprentissage dans les conditions définies,

Vu la décision 2020_180 venant compléter la délibération du 18 octobre 2018,

Vu la délibération du 9 juillet 2020 désignant Frédéric CUVILLIER, Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais,

Considérant que les crédits nécessaires ont été prévus sur la ligne budgétaire BP-ECO-90-6714,

Considérant que l'entreprise désignée ci-après répond aux critères d'éligibilité :

EURL ANDRIEU HELENE – Salon de coiffure CREA STY'L

Galerie commerciale Auchan – 62280 St Martin Boulogne - N° SIRET : 882 297 443 000 13

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : d'accorder au titre du dispositif « Bourse à l'apprentissage » une subvention d'un montant de : 1500 €uros à l'EURL ANDRIEU HELENE

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et Madame la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Frédéric CUVILLIER
Le Président

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée le :

2021_250_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour approuver la **réforme** des biens meubles ; approuver la **cession** à titre onéreux des biens meubles jusqu'à 10 000 €,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Madame Brigitte PASSEBOSC en sa qualité de 5ème Vice-Présidente pour toute décision relative à la gestion et la valorisation des déchets ménagers,

Considérant qu'il y a lieu de prendre une décision relative à la proposition de la société SARPLASTIC pour l'achat de bacs roulants.

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La vente de bacs roulants hors service à la société SARPLASTIC sise 31 rue de l'Egalité 59 600 MAUBEUGE. La reprise concerne, après pesage, 1 865 kg de matière récupérable.

Article 2 : Le montant de la vente s'élève à 186,50 euros HT. L'enlèvement et les frais de déplacement sont à la charge de l'acquéreur.

Article 3 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier Municipal de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Brigitte PASSEBOSC
La Vice-Présidente

Transmise au contrôle de légalité le :
Publiée le :

2021_251_AG

Décision du Président

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 09 juillet 2020 portant attributions déléguées à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions concernant la passation de tous types de marché, y compris les contrats de quasi-régie, jusqu'à 1 million d'euro HT en travaux et jusqu'au seuil européen de procédure formalisée en fournitures et services y compris les avenants et conclure toute convention de groupement de commandes ainsi que toute conventions d'adhésion à la Centrale d'achat du Boulonnais,

Vu l'arrêté du 10 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Jean-Renaud TAUBREGÉAS, 14ème Vice-Président en charge de la commande publique,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Boulonnais a lancé une consultation en procédure adaptée pour la réalisation du schéma directeur cyclable rues Léon Fayolle et du Général de Gaulle à Wimereux,

Considérant que la consultation comportait 2 lots :

Lot 1 : voirie et réseaux divers

Lot 2 : signalisation horizontale et verticale

Le Président de la Communauté d'agglomération du Boulonnais

DECIDE

Article 1 : La passation des marchés suivants, à prix global et forfaitaire :

Lots	Attributaires	Montants en € HT
Lot 1	COLAS (62230)	358 367,24 € en base + PSE
Lot 2	T1 Groupe Hélios (62280)	21 026 €

Article 2 : La publicité de la présente décision sera faite au prochain Conseil communautaire

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Boulogne sur Mer, le

Jean-Renaud TAUBREGÉAS
Le Vice-Président

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée le :



Communauté d'agglomération du Boulonnais

1 Boulevard du Bassin Napoléon BP 755
62321 BOULOGNE SUR MER CEDEX

Téléphone : 03/21/10/36/36

e-mail : ebutelle@agglo-boulonnais.fr

Site : www.agglo-boulonnais.fr